



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones sensibles

Question écrite n° 94018

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par les enseignants des établissements du second degré de la ville de Colombes. En effet, il semblerait que les moyens mis à la disposition de ces établissements (collèges Gay Lussac, Moulin Joly, Jean-Baptiste Clément, Marguerite Duras et lycée Guy de Maupassant) situés éducation prioritaire ou en zones sensibles et prévention violence ont diminué et mettent en péril leur fonctionnement. Il manquerait ainsi 300 heures de dotation horaire globale sur ces établissements pour espérer fonctionner à moyens constants à la rentrée 2016. Aussi, les enseignants ont entamé un mouvement de grève et ont alerté la représentation nationale de leur situation. En conséquence elle la prie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière afin notamment de permettre à ces établissements d'obtenir les moyens manquants et nécessaires pour assurer leurs missions de service public dans des conditions satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94018

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2112

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)